



RÉCOLTES DE SIGNATURES : LE MILITANTISME N'EST PAS TOUJOURS GRATUIT

AGEFI - 19.02.2020

LE RECOURS À DES PERSONNES RÉMUNÉRÉES POUR RÉCOLTER DES SIGNATURES PEUT DÉBOUCHER SUR CERTAINES DÉRIVES, MAIS IL PEUT AUSSI SE RÉVÉLER INDISPENSABLE À DES ORGANISATIONS QUI NE DISPOSENT PAS D'UNE VASTE RÉSERVE DE MILITANTS OU DE COLLABORATEURS SALARIÉS.

Au cours de l'année écoulée, des demandes de référendum ont été critiquées pour avoir fait appel à des récolteurs de signatures rémunérés qui abordaient des passants sans être capables d'expliquer de quelle cause il retournait, et parfois en masquant ou en déformant le but des référendums en question. Il est apparu que ces démarcheurs étaient engagés par une société privée monnayant ses services pour «favoriser la démocratie directe». Ces procédés ont choqué, à juste titre. On s'étonnera seulement de ce que cette indignation s'est manifestée dans le cadre de deux référendums controversés, mais jamais auparavant, lorsque les mêmes démarcheurs récoltaient des signatures par exemple pour des initiatives écologistes.

Le monde politique affirme aujourd'hui vouloir réagir. Le remède proposé ne consiste hélas pas à renforcer l'esprit critique des citoyens face aux sollicitations politiques - ce ne serait pourtant pas absurde - mais plutôt à étendre la législation. Les esprits les plus radicaux demandent qu'on interdise toute récolte de signatures rémunérée.

Une telle interdiction ferait fi d'un certain nombre de réalités. La plus évidente est que de nombreuses personnes qui récoltent des signatures sont des salariés d'une organisation qui a lancé un référendum ou une initiative: collaborateurs d'associations patronales, secrétaires syndicaux, membres du secrétariat d'un parti politique. Ces personnes ne sont en principe pas payées en proportion du nombre de signatures recueillies, mais elles peuvent se voir assigner des objectifs. A ce stade déjà, le mythe des militants bénévoles est mis à mal.

Les bénévoles, eux, sont difficiles à motiver. La croissance de la population, qui fait dire à certains qu'on devrait augmenter le nombre de signatures exigé, va en réalité de pair avec une diminution générale de l'engagement militant. Quelques organisations focalisées sur des thèmes à la mode réussissent encore à mobiliser de nombreux membres, mais d'autres, tout autant légitimées à recourir aux instruments de la démocratie

directe, doivent parfois se faire aider par des étudiants ou des personnes rémunérées. Cela suppose évidemment que ces dernières soient correctement informées, tant sur l'objet à soumettre au peuple que sur les arguments qui s'y rapportent. Si ces démarcheurs sont encadrés et qu'ils se comportent de manière honnête, la démocratie directe n'est pas en danger.

Une partie du monde politique en est conscient et réclame d'interdire uniquement le recours à des entreprises. Mais a-t-on songé qu'il n'est pas aisé de recruter des particuliers sans passer par un intermédiaire, ne serait-ce qu'une plate-forme de contact? La législation envisagée devra ainsi finasser, se complexifier au fur-et-à-mesure que se présenteront des objections, tout en veillant à ne pas favoriser certaines organisations militantes au détriment d'autres plus institutionnelles. La loi sera-t-elle vraiment le meilleur moyen de régler ce problème?